

DEPARTEMENT
DE SEINE ET MARNE
MAIRIE
DE

FONTAINS 

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf septembre à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de monsieur Didier BALDY, Maire, sur convocation adressée, le 21 septembre 2015.

Présents : M. Didier BALDY - M. Denis GRUBER - Mme Caroline PYDO - M. Bertrand AUBRY
Mme Karine SARTORI - M. Pierre MYTNIK - M. Franck CHEVALLIER

Absents excusés : M. Philippe BERTRAND

Mme Aurore PREAUCHAT (pouvoir à M. Didier BALDY)

Mme Muriel DANDICOL (pouvoir à M. Caroline PYDO)

Secrétaire de séance : M. Bertrand AUBRY

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter 2 points à l'ordre du jour, à savoir :

- Procédure de déclaration d'expropriation pour cause d'utilité publique
- Adhésion de la commune de St Thibault des Vignes au SDESM

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces ajouts.

➤ Désignation d'un secrétaire de séance.

➤ Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

CHARTRE SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne)

Un courrier a été reçu en mairie, le 21 septembre 2015, ayant pour objet " les communes du SDESM s'engagent pour la planète ", accompagné d'une charte à signer et d'un formulaire de projets de la commune à remplir. Monsieur le Maire en donne lecture.

Monsieur Denis GRUBER trouve que la charte n'est pas assez précise, il ne faudrait pas qu'elle nous engage dans des contraintes que nous ne pourrions pas maîtriser. Monsieur Bertrand AUBRY acquiesce aux dires de monsieur Denis GRUBER.

Le Conseil Municipal, a délibéré, par 2 voix pour, 2 contres et 5 abstentions,

Dit que la charte ne sera pas signée et le formulaire de projets de la commune de Fontains ne sera pas renseigné.

ADHESION AU SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne)

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint Thibault des Vignes du 24 juin 2015, par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM.

Considérant que la commune de Saint Thibault des Vignes est une commune de plus de 2 000 habitants, cette dernière percevra l'intégralité de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'adhésion de la commune de Saint Thibault des Vignes.

Demande à monsieur le Président de se rapprocher du concessionnaire en vue de modifier en conséquence le contrat de concession de la distribution publique d'énergie.

Dit que la commune de Saint Thibault des Vignes, qui a choisi le régime de contribution de 1 000 euros plus 10 centimes par habitant, versera la contribution au SDESM à compter de la date de l'arrêté de Monsieur le Préfet constatant d'adhésion.

Dit que la commune de Saint Thibault des Vignes sera rattachée au territoire de Brie et Lagny.

Donne autorisation au Président de signer tous documents afférents à cette adhésion et en particulier l'avenant au contrat de concession.

PROCEDURE DE DECLARATION ET D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE

Par délibération n°05/2014 en date du 15 janvier 2014, le Conseil Municipal avait acté le fait que la commune de Fontains devait procéder à l'extension de la station d'épuration, il était également indiqué que cette opération nécessitait l'acquisition en partie d'une parcelle.

Des pourparlers avaient été engagés et il avait été décidé que pour faciliter l'acquisition de cette parcelle, il fallait engager une procédure de déclaration d'utilité publique sur l'ensemble du périmètre nécessaire à l'extension de cette station d'épuration. A la date d'aujourd'hui, il semble nécessaire d'être plus précis au sujet de cette procédure de déclaration d'utilité publique.

Nous ne sommes plus dans l'extension de la station d'épuration, mais dans la réalisation d'une nouvelle station d'épuration, de même en ce qui concerne l'acquisition de la parcelle citée sur la délibération n°05/2014 du 15 janvier 2014, il est à noter qu'il s'agit de l'acquisition de 3 parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide favorablement des nouveaux termes employés pour l'engagement de cette procédure de DUP, sur l'ensemble du périmètre de la station d'épuration.

Décide d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique, sur l'ensemble du périmètre nécessaire à la réalisation d'une nouvelle station d'épuration.

Décide d'engager une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique sur les parcelles concernées.

Autorise monsieur le Maire à demander à monsieur le Préfet de Seine et Marne d'organiser les enquêtes conjointes nécessaires, dès le dépôt en préfecture du dossier en vue de l'expropriation des parcelles destinées à la réalisation de la nouvelle station d'épuration.

Autorise monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette opération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le maire donne lecture du courrier de la société SEDE environnement reçu en mairie le 25 juin 2015, relatif à l'épandage sur la commune de Fontains de terres de décantation de Neuilly-sur-Marne qui sont recyclées en agriculture pour leur valeur fertilisante.

➤ Monsieur le Maire informe que les sigles employés au conseil municipal seront détaillés dans le compte-rendu.

➤ Une réunion du Comité Syndical du SMETOM/GEEODE (Syndicat Mixte de l'Est Seine-et-Marne pour le Traitement des Ordures Ménagères/Gestion Economique et Ecologique des déchets ménagers Objectif de Développement durable pour l'Environnement), le 22 septembre 2015. Il a été délibéré sur le rapport d'activité 2014 du SMETOM. Synthèse du rapport : **chiffres clés**

87 472 habitants, 98 communes, plus de 60 000 bacs jaunes et bordeaux, 530 points d'apports volontaires, 2 882 composteurs domestiques, 3 unités de compostage, 10 déchetteries.

Tonnages 2014 : ordures ménagères 25 021 tonnes, emballages ménagers 1 832 tonnes dont 766 tonnes de refus, emballages de verre 2 182 tonnes, papiers 1 100 tonnes dont 125 tonnes de refus, déchets verts 9 076 tonnes, déchetteries 30 779 tonnes.

Ratio kg/habitant : ordures ménagères 286,00 kg/habitant, emballages ménagers 21,00 kg/habitant, emballages en verre 25,00 kg/habitant, papiers 12,00 kg/habitant, déchets verts 104,00 kg/habitant, déchetteries 352,00 kg/habitant.

Le 23 juin 2015 le Comité Syndical s'est réuni, un avis d'appel public à la concurrence relatif à la collecte des déchets ménagers a été publié, la durée du marché est de quatre ans, avec possibilité de reconduction de deux fois deux ans. A l'issue de la réunion du 17 juin 2015, la commission d'appel d'offres s'est prononcée. La variante d'un retour à une collecte traditionnelle est retenue avec la société OURRY qui remplace la société VEOLIA. Nous changeons donc de collecteur à compter du 1^{er} janvier 2016. Les jours de collecte restent les mêmes. Les calendriers sont en cours de réalisation.

➤ Durant le week-end du 19 au 20 septembre nous avons encore eu des problèmes avec la pompe de relevage de la station d'épuration. Les problèmes ont commencé le vendredi 18 où monsieur le Maire a été avisé du bruit anormal du moteur de la pompe de relevage. Sur les lieux, la pompe était complètement bloquée par des lingettes, des serviettes périodiques, des préservatifs, etc... se trouvant à l'intérieur. La société de dépannage SEIT est intervenue vendredi soir à 19h, la pompe a été remplacée par une pompe de maintenance. Le samedi 19 septembre la pompe est tombée à nouveau en panne jusqu'au lundi matin, bloquée par des lingettes, etc... Lundi 21 septembre, la société de dépannage SEIT a procédé au remontage de notre pompe de relevage réparée. Ce moteur d'un montant de 3 151 € avait été remplacé en 2014. Des problèmes électriques dus, déjà à un blocage du moteur ont eu un coût de 260 €. La facture concernant l'intervention du week-end ne nous est pas à ce jour parvenue, mais le coût en sera probablement élevé. Deux devis ont été demandés aux sociétés VEOLIA et SEIT pour la confection d'un panier récupérateur.

IL EST DEMANDE AUX HABITANTS DE BIEN VOULOIR FAIRE PREUVE DE CIVISME

Les frais qui sont engagés sont importants et c'est de l'argent public qui est dépensé.

➤ La parole est donnée à madame Caroline PYDO et monsieur Denis GRUBER qui travaillent actuellement sur les mesures et l'état des chemins communaux. Ils souhaitent réunir les riverains, afin de se concerter pour remettre en état ces chemins. Des panneaux de signalisations des chemins sont à remettre.

➤ Repas du 3^{ème} âge le 04 décembre 2015.

➤ Fête de Noël le 12 décembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H20.

Le Maire,
Didier BALDY